RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.B.E.
SAS au capital de 2.000 euros
34 rue de Villarceaux
77131 – TOUQUIN

NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné :

- **Monsieur Julien MABA**

représentant 200 actions de la société, soit 100% du capital social :

A pris la décision à l'issue de la signature des statuts de désigner le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

I - NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné nomme en qualité de Président de la société :

Monsieur Julien MABA
Né le [redacted] à SURESNES (92)
Adresse : [redacted]

Monsieur Julien MABA déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts sociaux.

Il représente la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social.

19

III – REMUNERATION DU PRESIDENT

Conformément à l'article 14 des statuts, le Président peut recevoir une rémunération de fonction.

Il est toutefois expressément convenu qu'aucune rémunération ne lui sera versée au titre de l'année 2026, et ce, jusqu'à décision ultérieure.
Néanmoins, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'intérêt social, sur justificatifs.

Fait à TOUQUIN
l'an deux mille vingt six
Et le 9 septembre

Monsieur Julien MABA
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

« Bon pour acceptation des fonctions de Président ».